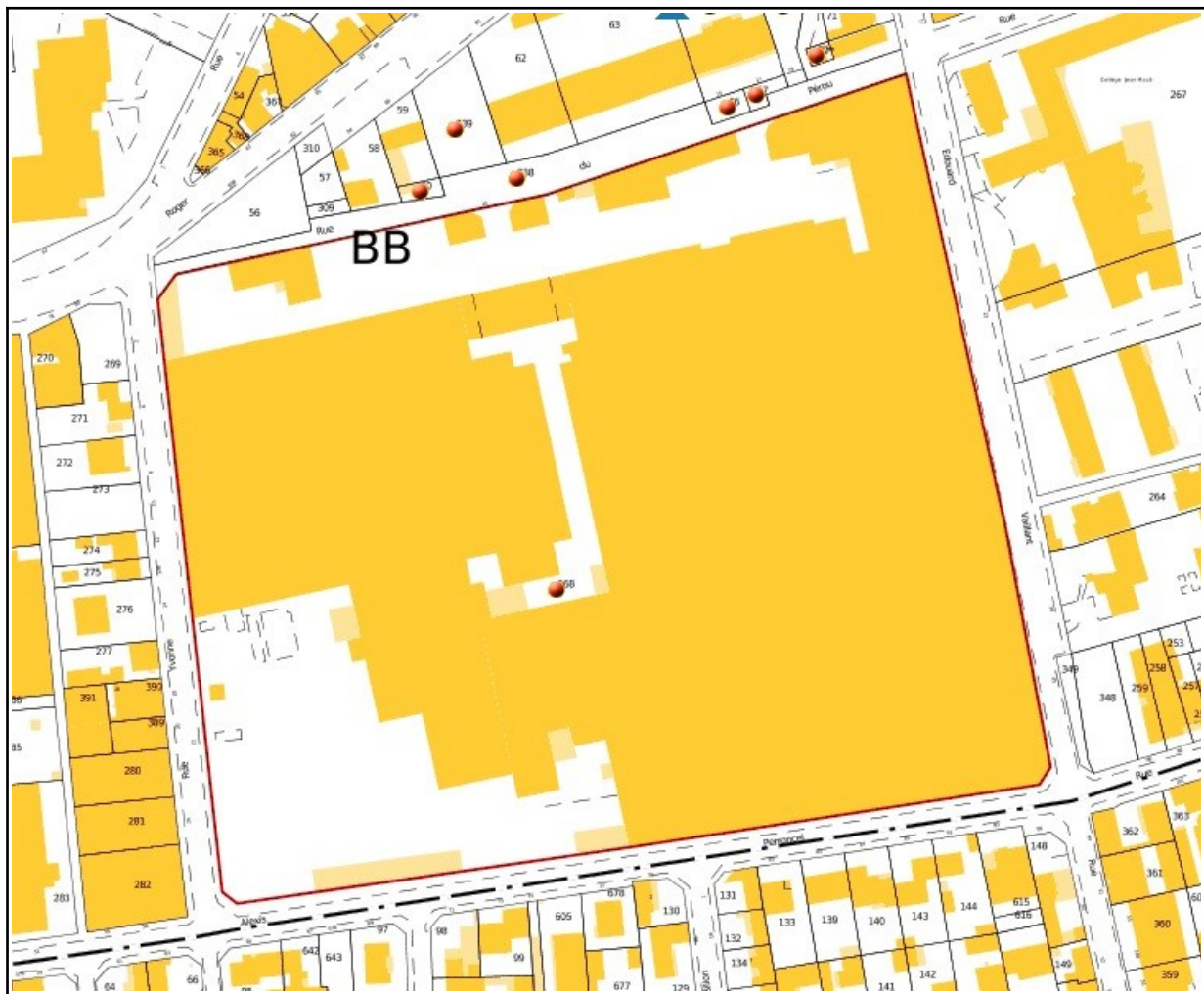


Annexe 1 : Localisation cadastrale

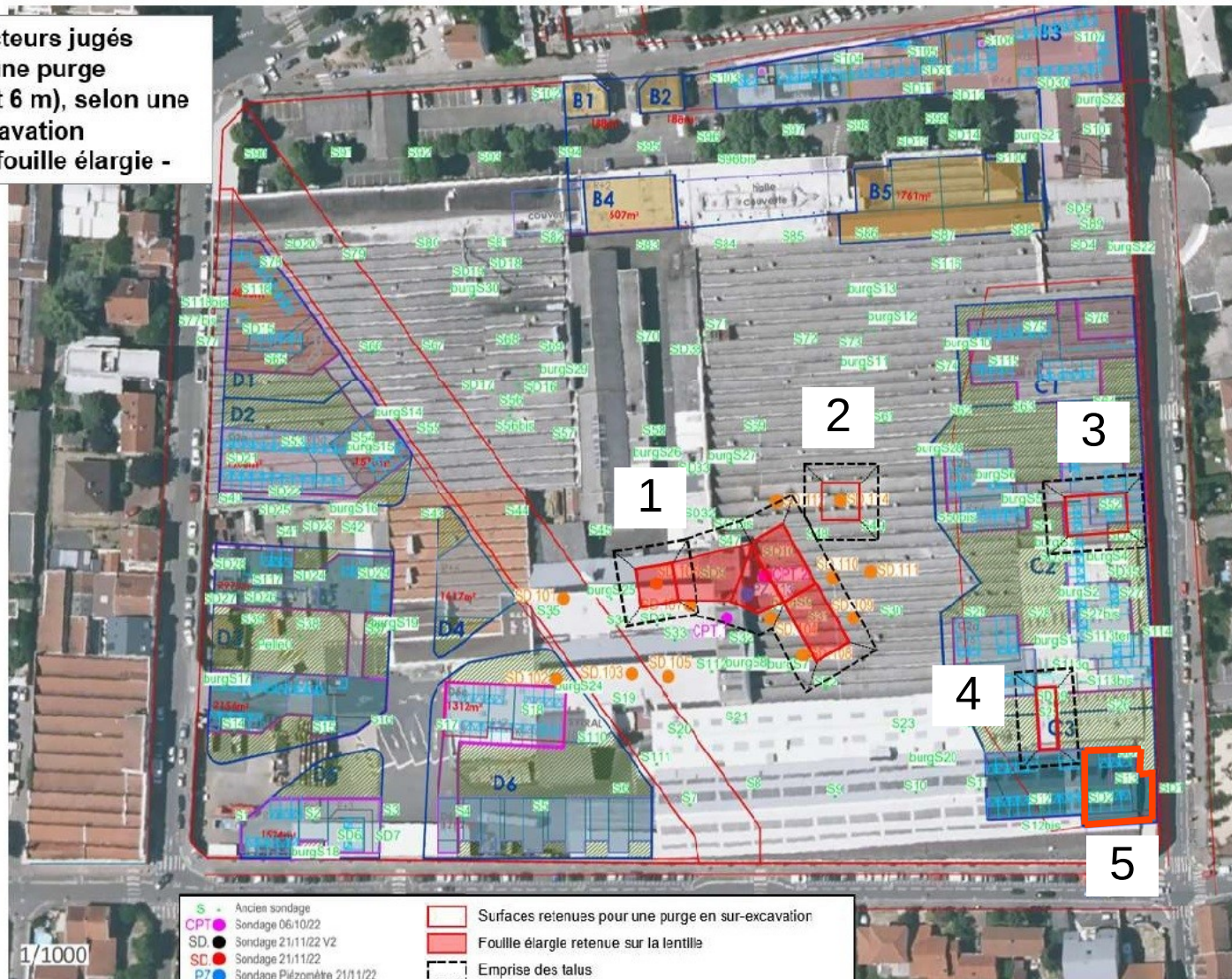


Vu pour être annexée à l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2023

La Préfète,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint  
Julien PERROUDON

Annexe 2 : Zones concernées par des excavations entre 4,5 et 6 m de profondeur

**Cartographie des secteurs jugés proportionnés pour une purge profonde (entre 4,5 et 6 m), selon une démarche de sur-excavation  
- Scenario retenu de fouille élargie -**



Vu pour être annexée à l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2023

La Préfète,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint  
Julien PERROUDON

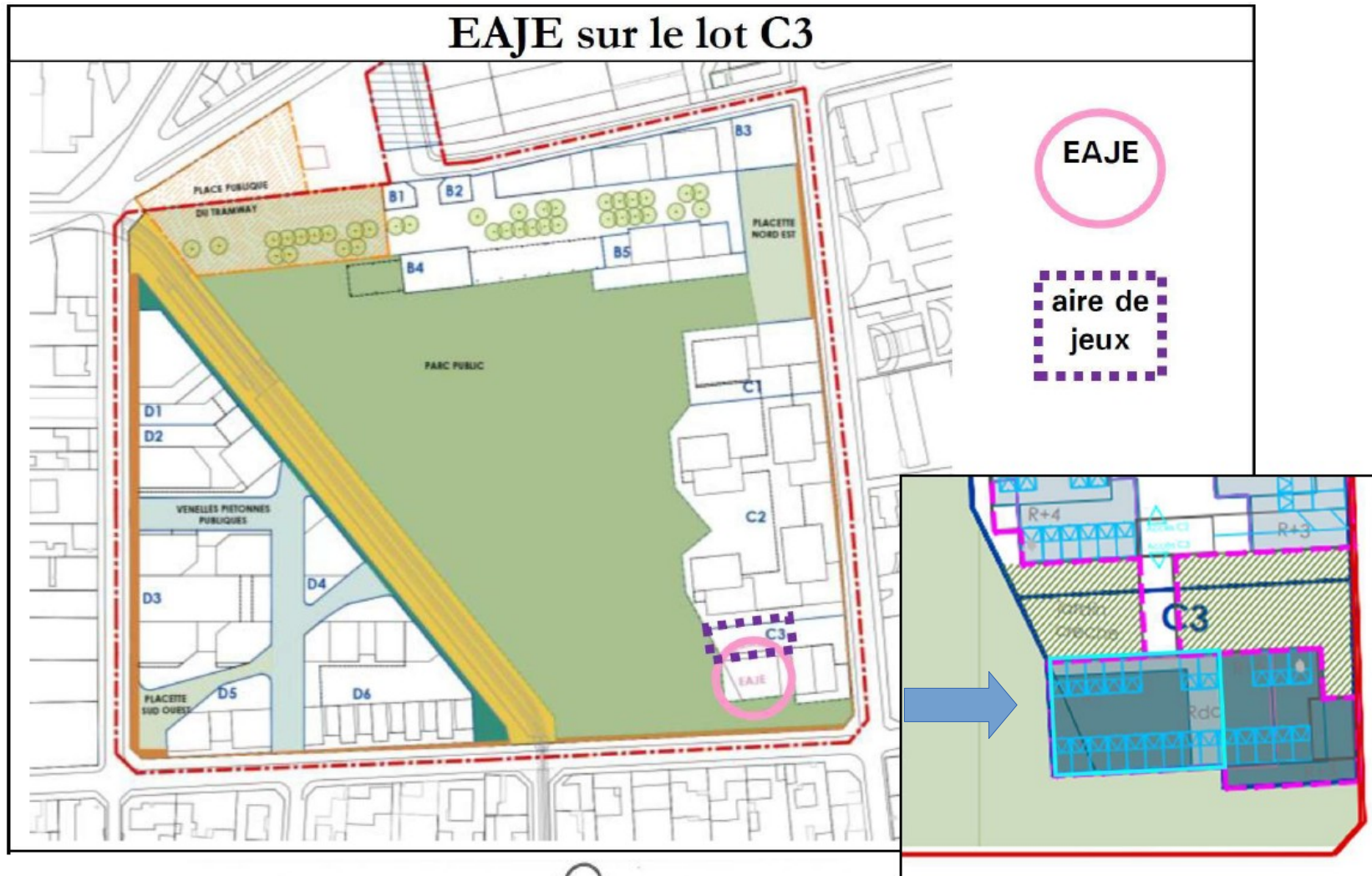
Annexe 3 : Localisation des aiguilles de biodégradation dynamisée *in situ* (schéma de principe)



Vu pour être annexée à l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2023

La Préfète,  
 Le sous-préfet,  
 Secrétaire général adjoint  
 Julien PERROUDON

## EAJE sur le lot C3



Vu pour être annexée à l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2023

La Préfète,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint  
Julien PERROUDON

## Annexe 5 : Phasage des travaux

### Phase 1

- Emprises publiques
- Sytral
- B5 désamianté
- D1 et C1

### Phase 2

- C2 à C4

### Phase 3

- D2 à D6

### Phase 1

- Bât. Sous-station technique



Vu pour être annexée à l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2023

La Préfète,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint  
Julien PERROUDON